

COMMUNE DE HADOL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 septembre 2016

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 19

Présents : 14 Votants : 18

Date de la convocation : 20/09/2016

Présents : COLIN R, COURTOIS-PAULUS A, HACH S, BONNAVENTURE C, GEORGE M, GEORGEL M, COLIN A, COUTINHO V, MANGEOL S, MATHIEU M, RICHARD P-A, THIEBAUT M, SERVLANCKX A et VAUTRIN-ROLLOT A.

Madame Anne COURTOIS-PAULUS a été nommée secrétaire.

Absents excusés : Emilie LATRAYE a donné pouvoir à Anne COURTOIS-PAULUS

Valérie AUBERTIN a donné pouvoir à Sébastien HACH

Daniel MOUGEL a donné pouvoir à Michel GEORGEL

Jean-Pierre CARITEAU a donné pouvoir à Andrée VAUTRIN-ROLLOT

Florence FRICOT

Le jeudi 29 septembre 2016 à 20h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Hadol, sous la Présidence de Monsieur Roger COLIN, Maire.

Après avoir validé le compte-rendu de la séance du 27 juin 2016,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Vie communale

Considérant la délibération portant délégation à Monsieur le Maire de certaines compétences du Conseil Municipal et, afin de faciliter l'administration des affaires communales,

ACCEPTE (17 pour, non votant : Roger Colin) de confier à Monsieur le Maire, pour la durée du présent mandat, la délégation suivante :

- décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans à l'exception des contrats d'occupation du domaine public communal et des baux ruraux et de chasse.

et de compléter la délégation suivante :

- d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, lorsque ces actions concernent des affaires contentieuses relevant de l'administration des propriétés communales, de l'urbanisme, de la police et de la gestion du personnel par l'ajout de : ainsi que dans le cadre de litiges survenus dans l'exécution de marchés publics.

Vie scolaire

VALIDE, à l'unanimité, le règlement intérieur concernant la restauration scolaire après en avoir été fait lecture par Monsieur Sébastien HACH, Adjoint en charge des affaires scolaires.

Ce dernier fait également un point sur la rentrée scolaire 2016/2017 :

- 241 enfants, 10 classes avec une moyenne de 24 élèves par classe, horaires et transport scolaire identiques.
- 12140 repas servis l'année scolaire 2015/2016, soit une moyenne de 87 repas par jour, 102 repas par jour aujourd'hui. Renfort du personnel (6 personnes) à la restauration scolaire. Le forfait famille est inchangé.

Deux points de vigilance : la capacité de la restauration scolaire ainsi que la hausse de la fréquentation du périscolaire.

Il ajoute que c'est la dernière année du projet expérimental.

Finances

VOTE (17 pour, 1 abstention) l'effacement d'une créance par ordonnance du juge pour surendettement. La collectivité est tenue de constater l'extinction de la créance concernée pour un montant de 66 €.

DECIDE, à l'unanimité, de la revalorisation de l'indemnité du régisseur, concernant la Régie de recettes Divers.

Actuellement fixée à 110 € par an (elle couvre notamment les frais d'assurance et de cautionnement), compte tenu de l'encaisse moyenne constatée, il y a lieu de la porter à 140 € annuels.

VALIDE, à l'unanimité, l'ajout d'un produit : concessions de cimetière.

VOTE (16 pour, 2 abstentions) la suppression de l'ouverture d'un compte de dépôt de fonds auprès de la DDFiP concernant la Régie de recettes Forêt.

ACCEPTTE, à l'unanimité, la soumission au régime de TVA concernant le commerce multi-services.

Le régime de la TVA est applicable à toutes les opérations relevant du commerce multi-services (dépenses et recettes).

Forêt

Entendu la lecture faite par M. Michel GEORGE, Adjoint délégué à la Forêt,

FIXE, à l'unanimité, la destination des produits des coupes des parcelles figurant à l'état d'assiette de l'exercice 2017 telle que proposée par l'ONF et **apporte** une modification à celle de l'exercice 2016.

Chasse

M. Gilles COURTOIS, locataire du bail de chasse en Forêt communale (Lot N°3), ayant payé son droit de chasse à la commune pour la saison 2016/2017, il n'y a donc pas lieu de statuer.

Subventions

Entendu la présentation faite par Madame Anne COURTOIS-PAULUS, Adjointe au Maire,

ATTRIBUE, à l'unanimité, une subvention :

- * de 1 900 € au F.C.H.D,
- * de 150 € à l'Encrier au Champ,
- * de 600 € à l'USEP
- * de 1500 € à l'Avenir de HADOL,
- * de 1200 € au Hadol Handball Club,
- * de 300 € aux Anciens Combattants,
- * de 100 € au Club de l'Amitié,
- * de 1498.77 € à l'Association Intercommunale du Pays de la Vêge,
- * de 100 € au Souvenir Français,
- * de 60 € aux Conjointes Survivants,
- * de 40 € à la Prévention Routière,
- * de 2 600 € au Comité des Anciens,
- * de 380 € aux Copains Baladeurs,
- * de 250 € au JSP.

ATTRIBUE une subvention :

- * de 180 € à l'Association Familiale par 17 voix pour et un non votant (Sabine MANGEOL),
- * de 100 € à la Fondation du Patrimoine par 17 voix pour et un contre,
- * de 1 600 € à l'ADMR par 17 voix pour et un contre,
- * de 210,80 € au CAUE par 12 voix pour et 6 abstentions,
- * de 750 € à la VOGÉ VTT par 17 voix pour et un non votant (Corine BONNAVENTURE)

Informations et questions diverses

Madame Anne COURTOIS-PAULUS informe le conseil de la décision d'approbation par la Direction Départementale des Territoires d'un agenda d'accessibilité programmée concernant la mise en conformité aux règles d'accessibilité du patrimoine immobilier recevant du public de la commune de Hadol.

Monsieur Michel GEORGEL explique l'avenant N°1 au lot N°1 Démolition-Gros-Œuvre-VRD d'un montant de 5 300 € H.T lié aux travaux de la boulangerie :

- Remblais de cave : c'est lors du décaissement en bas de fondation pour réaliser le traitement contre la mэрule que des remontées d'eau ont été découvertes.

- Concernant l'eau dans les caves : lors des visites en avant-projet, l'eau dans le puits était à 1m de profondeur et personne n'avait eu connaissance de possibles débordements antérieurs.

Par contre, pendant le chantier, sûrement en raison des fortes précipitations (avril et mai) le puits c'est rempli complètement et le trop plein ne fonctionnait plus.

- les prix avaient déjà été négociés avec l'entreprise et le maître d'œuvre avait réalisé gracieusement l'étude et conception du parking.

A ce jour, tout est rentré dans l'ordre.

Monsieur Roger COLIN, informe que les forains, représenté par M. CAPELLO, ont fait la demande afin de que leur soient octroyé une allée entière, au cimetière communal, en face/à proximité de leurs sépultures. Un accord a été donné dans ce sens.

Il informe également que le magazine 100% vosgien « CAUSONS-EN ! » sorti début septembre relate la commune de Hadol à travers 22 pages. Un exemplaire sera distribué dans chaque foyer en même temps que l'Essor Hadolais.

Remerciements à Hubert JACQUEMIN et Sabine MANGEOL qui ont fourni des documents afin de réaliser cet ouvrage.

Avant la fusion vers la Communauté d'Agglomération d'Epinal et pour remercier les Conseillers Communautaires, les membres des commissions et le personnel, la C2VRM organise un repas dansant le samedi 26 novembre à Bellefontaine.

Monsieur Michel GEORGE fait savoir que la commune de Hadol conserve sa fleur suite au passage du jury départemental en juillet dernier.

Madame André VAUTRIN-ROLLOT, rapporte qu'un chemin rural « chemin des Cillieux » est endommagé. Concernant la voirie, elle fait état de plusieurs endroits où l'état de la chaussée a été sali par de la terre et/ou de l'ensilage et peut ainsi créer un risque de chaussée glissante par temps de pluie.

La séance est levée à 23h00.

Fait à Hadol, le 3 octobre 2016
Le Maire,
Roger COLIN



La secrétaire de séance,
Anne COURTOIS-PAULUS